

**INTERNATIONAL HUMANITARIAN FACT-FINDING COMMISSION (IHFFC)  
COMMISSION INTERNATIONALE HUMANITAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES FAITS (CIHEF)**

(Article 90 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève)



**Rapport pour la période 2002 – 2006**

**I. Introduction**

Le premier rapport quinquennal de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (ci-après "la Commission"), qui couvrait la période de 1992 à 1996, contenait des informations complètes et détaillées sur l'établissement, les compétences, la procédure et les principes fondamentaux de la Commission. À l'instar du deuxième rapport quinquennal, relatif à la période de 1997 à 2001, ce troisième rapport passe en revue les États qui ont accepté la compétence de la Commission, les membres, les activités, le mandat, le soutien international et le travail interne de la Commission ainsi que les questions administratives et financières.

L'article 90 du Protocole I de 1977 additionnel aux Conventions de Genève de 1949 prévoit la création d'une Commission internationale permanente d'établissement des faits, dont il décrit les compétences et la procédure. Les quinze premiers membres de la Commission ont été élus en 1991 après que vingt États parties au Protocole I avaient accepté la compétence de la Commission. Cette dernière est devenue opérationnelle en 1992, après avoir adopté son Règlement intérieur.

La Commission est un organisme international permanent à la disposition des parties à un conflit armé international ou interne. Sa compétence est double : (i) rétrospective, car elle est compétente pour enquêter et faire rapport sur des allégations de violations graves du droit international humanitaire, et (ii) prospective, car elle peut prêter ses bons offices pour faciliter le retour à une situation de respect du droit international humanitaire, ce qui est souvent le préalable de la réconciliation.

Après quinze années d'existence, la Commission a largement atteint ses objectifs initiaux relatifs à sa capacité opérationnelle : elle a adopté un Règlement intérieur, un Règlement financier et des lignes directrices opérationnelles, s'est dotée du stock de matériel nécessaire pour entreprendre rapidement une mission, a établi des relations avec des organisations internationales importantes (par exemple l'ONU) et a contribué généralement et régulièrement à la promotion du droit international humanitaire.

**II. États ayant accepté la compétence de la Commission**

En décembre 2006, 69 États représentant tous les continents, dont deux membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, ont déposé leur déclaration auprès du Conseil fédéral suisse et ainsi reconnu la compétence de la Commission en vertu de l'article 90 du Protocole I. Les États suivants ont reconnu la compétence de la Commission pendant la période révisée: Chypre, Îles Cook, République démocratique du Congo, Tonga, Mali, République de Corée, Burkina Faso, Japon et République du Monténégro. La liste des 69 États figure à l'annexe. Au moment des dernières élections, en 2001, 59 États avaient reconnu la compétence de la Commission.

### **III. Membres**

La dernière élection des membres de la Commission a eu lieu le 9 novembre 2001. À leur première réunion annuelle, en février 2002, les quinze membres ont élu, pour un mandat de deux ans, Sir Kenneth Keith en qualité de Président, ainsi que le professeur Ghalib Djiali, l'ambassadeur Juan-Antonio Yañez-Barnuevo et le professeur Elzbieta Mikos-Skuza en tant que premier, deuxième et troisième Vice-Présidents respectivement. Hormis l'ambassadeur Juan-Antonio Yañez-Barnuevo, qui n'a pas brigué une réélection pour des raisons professionnelles et qui a été remplacé par le major-général Anthony Rogers, le Bureau a été confirmé dans ses fonctions à la réunion annuelle de 2004.

Sir Kenneth Keith, élu juge à la Cour internationale de justice à La Haye en novembre 2005, a dû démissionner de ses fonctions de Président et de membre de la Commission début février 2006. À sa réunion annuelle de 2006, la Commission a élu le professeur Ghalib Djilali pour lui succéder à la présidence jusqu'à la fin du mandat, le professeur Michael Bothe étant quant à lui élu Vice-Président. Au vu des élections proches, les quatorze membres sont convenus de ne pas pourvoir la vacance créée par la démission de Sir Kenneth Keith.

La Commission remercie Sir Kenneth Keith et l'ambassadeur Juan-Antonio Yañez-Barnuevo pour les services rendus à la Commission en tant que Président et vice-président de la Commission respectivement.

### **IV. Activités**

Les activités entreprises par la Commission depuis 2002 ont été motivées par plusieurs objectifs : participer à la diffusion et à la mise en œuvre du droit international humanitaire dans le monde ; faire mieux connaître la Commission et le rôle qu'elle pourrait jouer ; définir les besoins des États et des organisations internationales en matière d'établissement des faits et de bons offices, notamment à la lumière des développements récents en matière juridique et politique ; promouvoir la reconnaissance de sa compétence ; s'assurer un appui international en vue, à terme, d'obtenir un mandat lui permettant de jouer le rôle important que lui a confié la communauté internationale.

Il convient d'indiquer ici que, malgré les nombreux efforts déployés par les membres de la Commission au niveau individuel ainsi que la Commission dans son entier, celle-ci n'a pas été saisie d'une enquête ou associée à une mission de bons offices. Toutefois, la Commission se réjouit de constater que les États, d'importantes organisations internationales et la société civile sont, depuis 2002, de plus en plus au fait de son existence et du rôle dont elle est investie, ce qui est extrêmement encourageant pour la prochaine Commission qui sera élue le 7 décembre 2006.

#### **1. Rapport d'activité de la Commission**

À sa réunion annuelle de 2005, la Commission a décidé d'examiner plus en détail ce qu'elle a entrepris depuis 1991 pour obtenir un mandat, analyser ses conclusions et proposer des mesures touchant à divers domaines d'action. Sur la base de cette décision, le Président a été chargé d'élaborer pour la fin de l'année 2005, avec le soutien de certains membres, un rapport sur l'action de la Commission. La démission de Sir Kenneth Keith a retardé l'élaboration du rapport, dont la responsabilité a ensuite été confiée au professeur Michael Bothe. Le rapport final a été adopté par la Commission à sa réunion annuelle de 2006, officiellement présenté le 22 juin 2006 et communiqué aux États membres en août 2006.

## 2. Participation à des conférences et réunions internationales

### 2.1 *XXVIII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 1-6 décembre 2003*

La délégation de la Commission (Sir Kenneth Keith, professeur Ghalib Djilali et major-général Anthony Rogers) a participé à la Conférence en qualité d'observateur, d'autres membres y assistant dans le cadre de la délégation de leur Société nationale ou de leur gouvernement. La Commission a eu la possibilité de faire connaître son rôle et ses activités en séance plénière et dans l'atelier sur « Le droit international humanitaire et les défis que posent les conflits armés contemporains ». En outre, elle a organisé un séminaire où, en présence de nombreux participants, le Président a parlé des « fonctions et activités actuelles de la CIHEF », le professeur Michael Bothe décrivant, quant à lui, le « rôle de la CIHEF face aux défis d'aujourd'hui ».

La délégation a distribué sa nouvelle brochure à toutes les délégations, et invité plusieurs États (d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud notamment) n'ayant pas encore reconnu la compétence de la Commission à participer à des discussions bilatérales.

La Commission s'est félicitée de l'écho positif qu'avait trouvé sa participation active à la Conférence. Dans sa déclaration finale et sa résolution 1, la Conférence a d'ailleurs mentionné le rôle de la Commission et appelé les États à faire usage de ses services.

### 2.2 *Manifestation parallèle à la première session du Conseil des droits de l'homme, 22 juin 2006*

La Commission a saisi l'occasion de la première session du Conseil des droits de l'homme nouvellement établi pour lancer et présenter le Rapport d'activité de la Commission. Une manifestation parallèle a été organisée le 22 juin 2006 à Genève, à laquelle ont été conviés tous les membres du Conseil des droits de l'homme ainsi que les missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève. La Commission a invité le professeur John Dugard, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, à commenter les conclusions et recommandations du Rapport, qui a été présenté par le professeur Michael Bothe. Le professeur Ghalib Djilali et le major-général Anthony Rogers ont pris part à la discussion qui a suivi avec le professeur John Dugard et les participants.

Outre cette manifestation parallèle, des réunions bilatérales ont eu lieu les 22 et 23 juin 2006 à Genève entre la Commission et des États n'ayant pas encore reconnu la compétence de cette instance.

### 2.3 *Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, 18 octobre 2006*

Le Président de la sixième Commission, S.E. Juan Manuel Gómez Robledo (Mexique), a donné à la Commission la possibilité unique, durant une réunion informelle tenue après le module sur « l'état de la mise en œuvre des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève », de se présenter aux délégations auprès de cette instance. Le professeur Michael Bothe, accompagné de l'ambassadeur Juan-Antonio Yañez-Barnuevo et du colonel Hugo Corujo Sanseviero, a donné lecture de la déclaration de la Commission, à la suite de quoi un échange de vues intéressant a eu lieu avec les membres des délégations.

## 2.4 *Autres conférences et réunions internationales*

La Commission a également été représentée à diverses autres réunions et conférences internationales, dont :

- la Conférence internationale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux sur les personnes portées disparues (Genève, 19 – 21 février 2003), par le docteur Marcel Dubouloz ;
- les séminaires régionaux organisés par le CICR sur l'amélioration du respect du DIH, au Caire, à Pretoria, Kuala Lumpur, Mexico et Bruges entre avril et septembre 2003. La Commission était représentée au Caire par le professeur Michael Bothe, à Kuala Lumpur par Sir Kenneth Keith, à Mexico par le docteur Jeannette Irigoien Barrenne, et à Bruges par le professeur Elzbieta Mikos-Skuza, le major-général Anthony Rogers et le professeur Stelios Perrakis ;
- les 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sessions de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. À la 2<sup>e</sup> session, tenue au siège des Nations Unies à New York, du 8 au 12 septembre 2003, la Commission était représentée par l'ambassadeur Yañez-Barnuevo. À la 5<sup>e</sup> session (La Haye, 23 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2006), elle était représentée par le professeur Ghalib Djilali et le professeur Elzbieta Mikos-Skuza ;
- la 8<sup>e</sup> session du Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques de 1980 (Genève, 5-16 juillet 2004), où le professeur Michael Bothe a fait une présentation sur la Commission ;
- la 71<sup>e</sup> Conférence de l'Association de droit international (Berlin, 16-21 août 2004), par le professeur Michael Bothe, le professeur Ove Bring, le docteur Jeannette Irigoien Barrenne et l'ambassadeur Arpad Prandler ;
- la XXVIII<sup>e</sup> Table ronde sur les problèmes actuels du droit international humanitaire (San Remo, 2-4 septembre 2004), par le professeur Elzbieta Mikos-Skuza ;
- la Conférence organisée par l'Institut Raoul Wallenberg de Lund, le 12 novembre 2004, par le professeur Michael Bothe ;
- la réunion des représentants des Commissions nationales de droit international humanitaire des États du Commonwealth (Nairobi, 19-21 juillet 2005), par l'ambassadeur Arpad Prandler ;
- la réunion d'information sur les élections de 2006, organisée par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales pour tous les États ayant reconnu la compétence de la Commission (Genève, 12 septembre 2006), par le professeur Ghalib Djilali.

## 3. Missions de promotion

Les missions de promotion avaient pour objet d'exposer ou de rappeler l'existence de la Commission, d'expliquer le rôle qu'elle est disposée et prête à jouer, et de renforcer ses contacts et son réseau dans le but ultime d'universaliser la reconnaissance de sa compétence et d'obtenir un mandat conforme à celui que lui attribue l'article 90 du Protocole I.

La Commission remercie le Département fédéral suisse des Affaires étrangères pour le soutien précieux qu'il a apporté à toutes ses missions de promotion. Elle remercie également le Comité international de la Croix-Rouge, qui prête un soutien sans faille aux efforts qu'elle déploie pour promouvoir sa cause.

### 3.1 *Afrique*

La Commission, encouragée par les discussions qu'elle avait engagées à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en décembre 2003, a réalisé deux missions promotionnelles en Afrique.

Le professeur Ghalib Djilali et l'ambassadeur Yañez-Barnuevo, accompagnés d'un membre du Secrétariat, M. Daniel Derzic, ont effectué une mission promotionnelle en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale du 7 au 19 février 2005 : Cameroun (7-11 février), Côte d'Ivoire (11-13 février), Niger (13-16 février) et Sénégal (16-18 février). Une autre délégation, composée de Sir Kenneth Keith, du major-général Anthony Rogers et de M. Daniel Derzic du Secrétariat, a visité, du 2 au 12 mai 2004, les pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est suivants : Afrique du Sud (2-5 mai), Botswana (5-6 mai), Mozambique (6-8 mai) et Kenya (9-12 mai).

Les délégations de la Commission ont eu des entretiens avec les services gouvernementaux compétents, des membres des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que des représentants des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales. Dans les huit pays, les délégations ont eu des entretiens très constructifs avec de hauts fonctionnaires ainsi qu'avec les présidents ou vice-présidents des Sociétés nationales et des représentants de la société civile actifs dans ce domaine. Les États visités ont été invités tout spécialement à reconnaître la compétence de la Commission le plus rapidement possible. La Commission entretient à cette fin des contacts réguliers avec ces États.

### 3.2 *New York*

Consciente de l'importance de bénéficier du soutien des Nations Unies dans les efforts qu'elle déploie pour obtenir un mandat, la Commission a décidé de multiplier ses visites au siège des Nations Unies à New York, ainsi qu'auprès d'autres institutions dans cette ville. C'est ainsi qu'une délégation composée du professeur Ghalib Djilali, du professeur Elzbieta Mikos-Skuza et de Mme Véronique Haller, représentant le Secrétariat, s'est rendue à New York du 5 au 9 décembre 2005.

Le temps fort de la visite, à laquelle a participé en partie l'ambassadeur Juan-Antonio Yañez-Barnuevo, a été la rencontre avec M. Kofi Annan, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ce dernier a montré qu'il connaissait la Commission et qu'il s'intéressait à son action. M. Annan a encouragé la délégation à continuer de promouvoir les services de la Commission auprès des organisations internationales et des États concernés, notamment ceux qui sont actuellement parties à un conflit armé et qui pourraient faire appel à ses bons offices. La délégation a eu également des entretiens avec M. Nicolas Michel, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, M. Hedi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Sir Emyr Jones Parry, Président du Conseil de sécurité, ainsi qu'un certain nombre de représentants des États. Enfin, elle a rencontré des représentants du CICR, de la société civile et des milieux universitaires.

### 3.3 *Asie du Sud-Est*

Le professeur Elzbieta Mikos-Skuza et le docteur Marcel Dubouloz, accompagnés de Mme Véronique Haller, membre du Secrétariat, ont réalisé une mission de promotion en Asie du Sud-Est du 7 au 16 mai 2006. Les pays suivants ont été visités : Thaïlande (6 mai), Vietnam (7-9 mai), Cambodge (9-12 mai) et Brunéi Darussalam (14-16 mai).

La délégation de la Commission a eu des entretiens avec tous les services gouvernementaux compétents ainsi qu'avec des représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales. Elle a saisi cette occasion pour renforcer les relations avec le CICR dans la région. Dans tous les pays, et plus particulièrement au Vietnam, au Cambodge et au Brunéi Darussalam, des entretiens très constructifs ont été tenus avec de hauts fonctionnaires. Ceux-ci ont indiqué qu'ils pourraient réaffirmer leur attachement à la mise en œuvre du droit international humanitaire en reconnaissant la compétence de la Commission. Par le biais de son Secrétariat, celle-ci entend s'employer à renforcer l'intérêt que ces États lui portent.

## **V. Soutien international**

D'importants organisations et institutions internationales continuent de mettre régulièrement en évidence le rôle de la Commission.

Depuis 2002, les plus importants ont été, notamment, les résolutions 57/14 (2002), et 59/36 (2004) de l'Assemblée générale des Nations Unies, le projet de résolution sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, que celle-ci doit adopter prochainement, la déclaration et la résolution 1 adoptées par la XXVIII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2003), les Lignes directrices de l'Union européenne concernant la promotion du droit humanitaire international (2005) ainsi que l'appel à utiliser les services de la Commission, émis du débat mené en 2005 par le Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des civils en temps de conflit armé.

## **VI. Mandat**

Comme cela a déjà été indiqué, la Commission n'a pas été saisie ni d'une demande concrète d'enquête ni d'un appel à ses bons offices de la part d'un État ou d'une organisation gouvernementale internationale pendant la période considérée. Sur la base de ce constat, la Commission s'emploiera encore plus activement à offrir ses services lorsqu'il semble opportun de le faire.

Depuis 2002, la Commission a offert ses services en quatre occasions :

- Au cours de la visite de promotion en Côte d'Ivoire, elle a indiqué au Ministre des Affaires étrangères et au Chef de Cabinet du Premier ministre qu'elle pourrait assumer un rôle en application des accords de Linas-Marcoussis. Toutefois, la Côte d'Ivoire n'a pas eu recours aux services de la Commission.
- Au sujet des allégations, publiées dans les médias, de violations graves des droits humains qu'auraient commises des membres des forces armées de l'État "X" à l'encontre de personnes détenues par l'État "X" en Irak. En mai 2004, la Commission a proposé ses bons offices à l'État "X", en indiquant qu'elle pourrait assurer le suivi des enquêtes internes ouvertes au sujet de ces allégations. À l'issue d'autres contacts, le Ministère des Affaires étrangères de l'État "X" a finalement décliné l'offre de la Commission.
- Quand le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies constituait la commission appelée à enquêter sur les allégations d'atteintes aux droits humains au Darfour, la Commission a suggéré les noms de plusieurs de ses membres. La suggestion n'a pas été retenue.
- Dans le contexte des hostilités qui ont eu lieu au Moyen-Orient durant l'été 2006 et des allégations de violations du droit international humanitaire qui auraient été perpétrées par les parties au conflit, la Commission a proposé ses services aux à ces parties en août 2006. Elle n'a pas reçu à ce jour de réponse à ses lettres. Cette

entreprise a reçu les encouragements de Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

## **VII. Activités internes de la Commission**

Pendant la période considérée, la Commission a continué de se préparer pour ses activités et missions futures. En 2003, la nouvelle conception du site Internet de la Commission ([www.ihfc.org](http://www.ihfc.org)) a été approuvée. En 2004, une étape essentielle a été franchie avec l'adoption des lignes directrices opérationnelles internes. En 2006, le groupe de travail sur la logistique a présenté des propositions additionnelles au sujet de l'infrastructure technique et logistique nécessaire, en particulier, dans les zones de crise.

En 2004, la Commission a mené une réflexion sur le type de bons offices qu'elle pourrait offrir pour assurer la mise en œuvre et le respect du droit international humanitaire et a adopté une déclaration sur la manière dont elle envisage ce rôle.

## **VIII. Administration et finance**

Le Conseil fédéral Suisse a continué à assumer les coûts du Secrétariat de la Commission. Le budget annuel de la Commission a couvert le reste des frais de fonctionnement ordinaire, dont diverses activités de promotion décrites dans ce rapport.

Berne, décembre 2006

